



RÈGLEMENT NUMÉRO 516

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 458 VISANT UNE MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE PAR :

- LA MODIFICATION DES ZONES Rb54 ET Rb61 DE FAÇON À PERMETTRE L'INCLUSION DU PROLONGEMENT DE LA RUE SABOURIN DANS LA NOUVELLE ZONE Rc16;
- LA MODIFICATION D'UNE PARTIE DE LA ZONE M21 EN UNE NOUVELLE ZONE Rc17 SUR LA RUE FRÈRE-MOFFETTE ET NOTRE-DAME-DE-LOURDES;
- L'INTÉGRATION D'UNE PARTIE DES ZONES Pd1 ET Cb3 DANS LA ZONE Rb53 SUR LA RUE G.E.-MORENCY;
- AU REMPLACEMENT DE LA ZONE Ia6 PAR LA ZONE Cb4 SUR LA RUE DES OBLATS NORD;
- LA MODIFICATION D'UNE PARTIE DE LA ZONE Rc11 PAR UNE NOUVELLE ZONE Cb5 SUR LA RUE ST-MICHEL.

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage n° 458 est entré en vigueur le 7 novembre 2011 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier le plan de zonage accompagnant le règlement de zonage afin de procéder :

- À la modification des zones Rb54 et Rb61 de façon à permettre l'inclusion du prolongement de la rue Sabourin dans la nouvelle zone Rc16 pour y permettre les habitations multi-logements et les usages permis dans les zones Rc au règlement de zonage;
- À la modification d'une partie de la zone M21 en une nouvelle zone Rc17 sur la rue Frère-Moffette et Notre-Dame-de-Lourdes, visant les lots 3 099 828 et 3 099 826 de façon à permettre sur ces lots les usages autorisés au règlement de zonage pour les zones Rc;
- À l'intégration d'une partie des zones Pd1 et Cb3 visant une partie du lot 3 099 240 dans la zone Rb53 sur la rue G.E.-Morency, de façon à favoriser une meilleure intégration des terrains visés, aux terrains adjacents des propriétaires intéressés à les acquérir;
- Au remplacement de la zone Ia6 par la zone Cb4 sur la rue des Oblats Nord visant le lot 3 099 947, de façon à que cette partie du territoire soit mieux intégré à ce secteur;
- À la modification d'une partie de la zone Rc11 par une nouvelle zone Cb5 sur la rue St-Michel visant le lot 3 099 683, de façon à y autoriser les usages permis dans les zones Cb au règlement de zonage.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné.

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 17 juillet 2017, à 19 h 30, au 21, rue St-Gabriel Sud, à Ville Marie, laquelle sera présidée par le M. Bernard Flebus, maire.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller,

Et résolu unanimement

QU'un projet de règlement portant le numéro 516 modifiant le règlement de zonage n° 458 visant une modification du plan de zonage par :

- la modification des zones Rb54 et Rb61 de façon à permettre l'inclusion du prolongement de la rue Sabourin dans la nouvelle zone Rc16;
- la modification d'une partie de la zone M21 en une nouvelle zone Rc17 sur la rue Frère-Moffette et Notre-Dame-de-Lourdes;
- l'intégration d'une partie des zones Pd1 et Cb3 dans la zone Rb53 sur la rue G.E.-Morency;
- le remplacement de la zone Ia6 par la zone Cb4 sur la rue des Oblats Nord;
- la modification d'une partie de la zone Rc11 par une nouvelle zone Cb5 sur la rue St-Michel.

Soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit :

Article 1 : Titre

Le présent règlement porte le titre de « Règlement n° 516 modifiant le règlement de zonage n° 458 visant une modification du plan de zonage par :

- la modification des zones Rb54 et Rb61 de façon à permettre l'inclusion du prolongement de la rue Sabourin dans la nouvelle zone Rc16;
- la modification d'une partie de la zone M21 en une nouvelle zone Rc17 sur la rue Frère-Moffette et Notre-Dame-de-Lourdes;
- l'intégration d'une partie des zones Pd1 et Cb3 dans la zone Rb53 sur la rue G.E.-Morency;
- le remplacement de la zone Ia6 par la zone Cb4 sur la rue des Oblats Nord;
- la modification d'une partie de la zone Rc11 par une nouvelle zone Cb5 sur la rue St-Michel»

Article 2 : Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3 : Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de modifier certaines zones du plan de zonage accompagnant le Règlement de zonage numéro 458, suivant les dispositions ci-après énoncées.

3.1 Modification des zones Rb54 et Rb61 afin de permettre l'inclusion du prolongement de la rue Sabourin dans la nouvelle zone Rc16

Le plan de zonage accompagnant le règlement de zonage 458 est amendé de façon à modifier les zones Rb54 et Rb61 afin de permettre l'inclusion du prolongement de la rue Sabourin dans la nouvelle zone Rc16; le tout tel que montré au plan 3.1 reproduit à l'Annexe A au présent règlement.

3.2 Modification d'une partie de la zone M21 en une nouvelle zone Rc17 sur la rue Frère-Moffette

Le plan de zonage accompagnant le règlement de zonage 458 est amendé de façon à modifier une partie de la zone M21 en une nouvelle zone Rc17 visant les lots 3 099 828 et 3 099 826, le tout tel que montré au plan 3.2 reproduit à l'Annexe A au présent règlement.

3.3 Modification visant l'intégration d'une partie des zones Pd1 et Cb3 dans la zone Rb53 sur la rue G.E.-Morency

Le plan de zonage accompagnant le règlement de zonage 458 est amendé de façon à permettre l'intégration d'une partie des zones Pd1 et Cb3 visant une partie du lot 3 099 240 dans la zone Rb53 le tout, tel que montré au plan 3.3 reproduit à l'Annexe A au présent règlement.

3.4 Modification visant le remplacement de la zone Ia6 par la zone Cb4 sur la rue des Oblats Nord

Le plan de zonage accompagnant le règlement de zonage 458 est amendé de façon à remplacer et à intégrer la zone Ia6 par et à la zone Cb4 visant le lot 3 099 947 le tout, tel que montré au plan 3.4 reproduit à l'Annexe A au présent règlement.

3.5 Modification d'une partie de la zone Rc11 par une nouvelle zone Cb5 sur la rue St-Michel

Le plan de zonage accompagnant le règlement de zonage 458 est amendé de façon à modifier une partie de la zone Rc11 par une nouvelle zone Cb5 visant le lot 3 099 683 le tout, tel que montré au plan 3.5 reproduit à l'Annexe A au présent règlement.

Article 4 : Plan de zonage

Le plan de zonage accompagnant le règlement de zonage 458 est ainsi modifié par les plans 3.1, 3.2, 3.3, 3.4 et 3.5 de l'Annexe A auxquels réfère et qui sont joints au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 5 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ CE 21^{ième} jour d'août 2017.

Bernard Flebus
Maire

Martin Lecompte
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Certificat du maire et du secrétaire-trésorier (Loi des Cités et Villes, art. 357, al.3)

Avis de motion
Séance du 20 juin 2017
Résolution n° 201-06-17

Adoption du premier projet de règlement
Séance du 20 juin 2017
Résolution n° 202-06-17

Adoption du second projet de règlement
Séance du 17 juillet 2017
Résolution n° 222-07-17

Adoption du règlement
Séance du 21 août 2017
Résolution n° 236-08-17

Bernard Flebus
Maire

Martin Lecompte
Directeur général
Secrétaire-trésorier

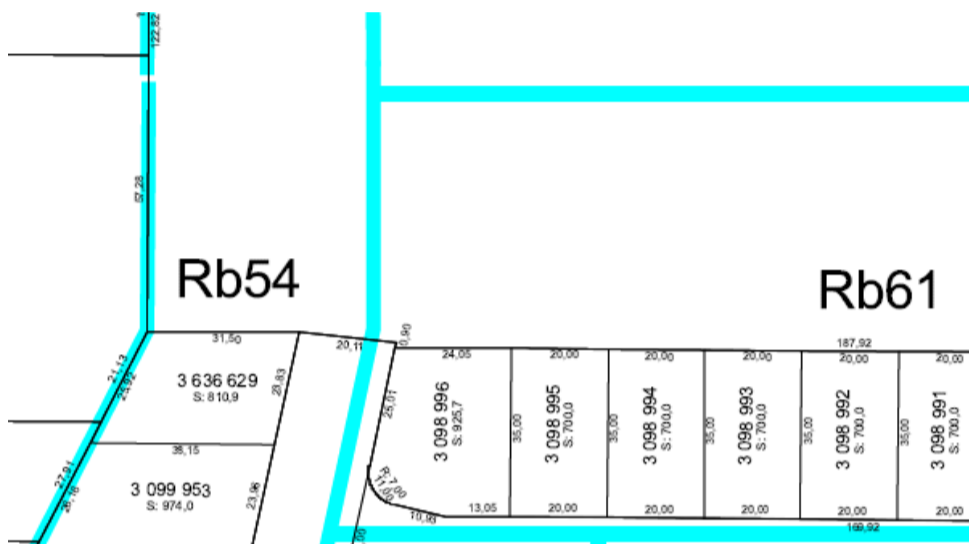
**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 458 VISANT UNE
MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE PAR :**

- **LA MODIFICATION DES ZONES Rb54 ET Rb61 DE FAÇON À PERMETTRE L'INCLUSION DU PROLONGEMENT DE LA RUE SABOURIN DANS LA NOUVELLE ZONE Rc16;**
- **LA MODIFICATION D'UNE PARTIE DE LA ZONE M21 EN UNE NOUVELLE ZONE Rc17 SUR LA RUE FRÈRE-MOFFETTE ET NOTRE-DAME-DE-LOURDES;**
- **L'INTÉGRATION D'UNE PARTIE DES ZONES Pd1 ET Cb3 DANS LA ZONE Rb53 SUR LA RUE G.E.-MORENCY;**
- **AU REMPLACEMENT DE LA ZONE Ia6 PAR LA ZONE Cb4 SUR LA RUE DES OBLATS NORD;**
- **LA MODIFICATION D'UNE PARTIE DE LA ZONE Rc11 PAR UNE NOUVELLE ZONE Cb5 SUR LA RUE ST-MICHEL.**

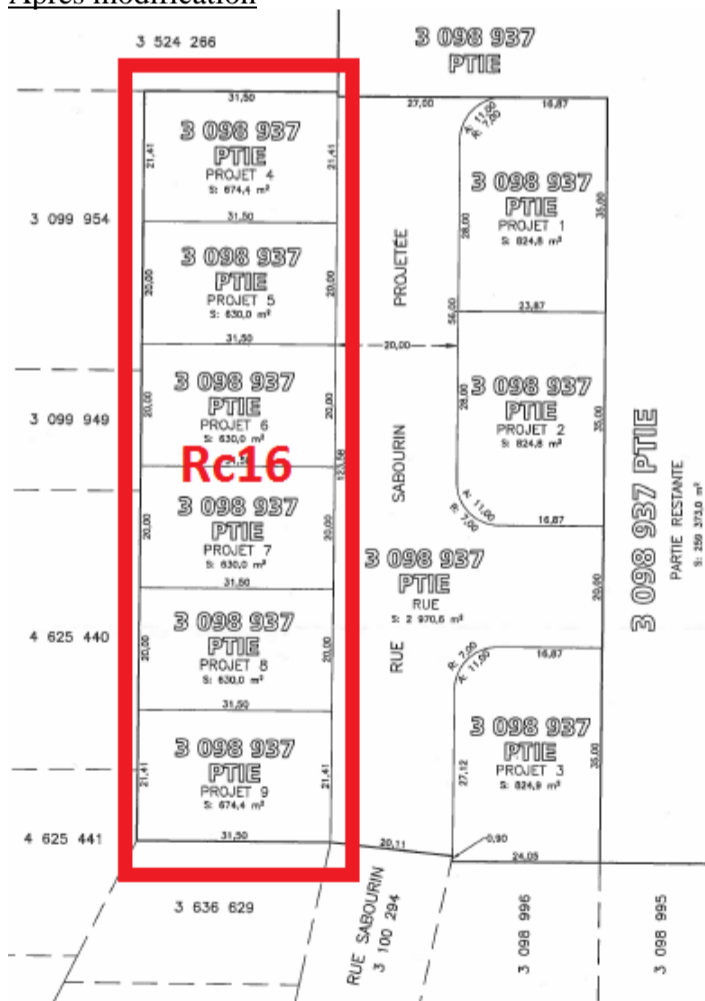
ANNEXE A

3.1 Modification des zones Rb54 et Rb61 afin de permettre l'inclusion du prolongement de la rue Sabourin dans la nouvelle zone Rc16

Avant modification



Après modification



3.2 Modification d'une partie de la zone M21 en une nouvelle zone Rc17 sur la rue Frère-Moffette

Avant modification

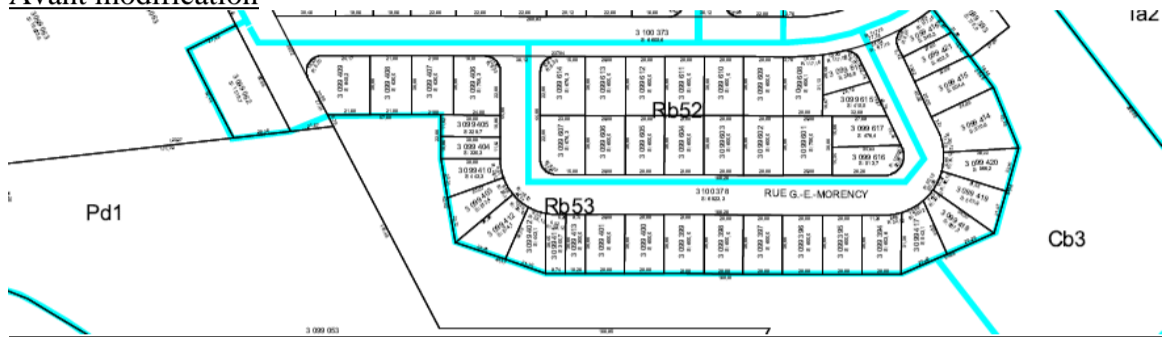


Après modification

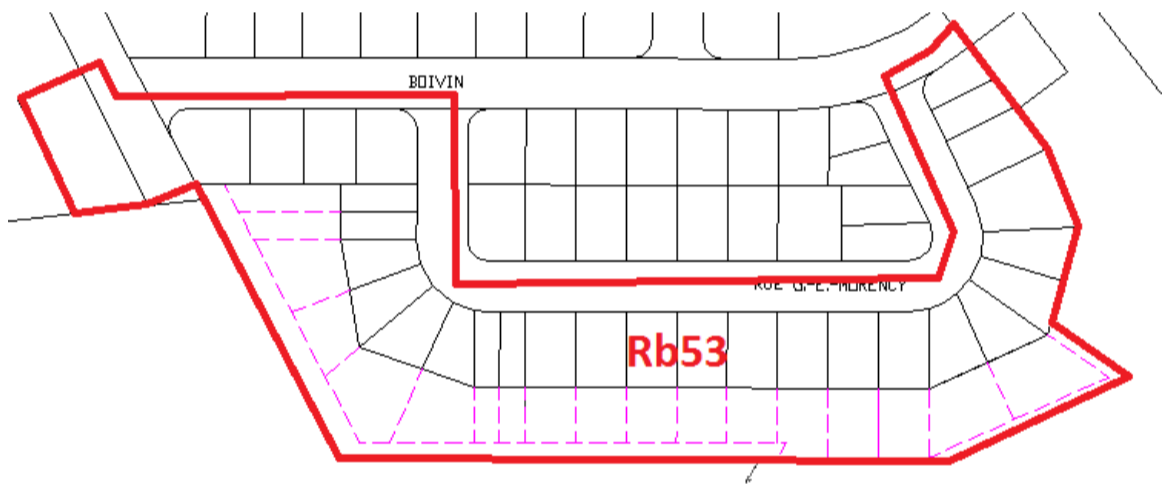


3.3 Modification visant l'intégration d'une partie des zones Pd1 et Cb3 dans la zone Rb53 sur la rue G.E.-Morency

Avant modification

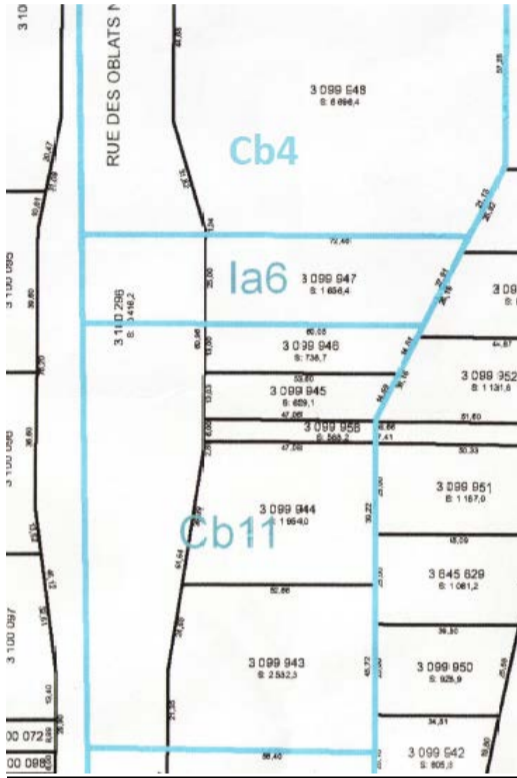


Après modification

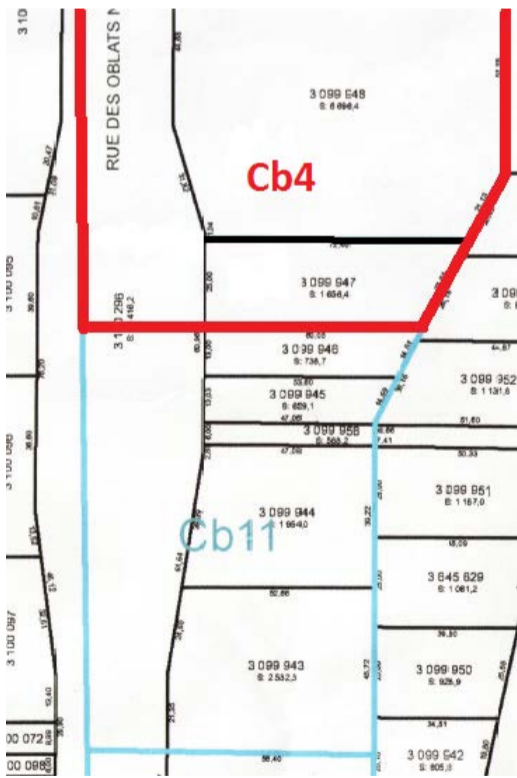


3.4 Modification visant le remplacement de la zone Ia6 par la zone Cb4 sur la rue des Oblats Nord

Avant modification

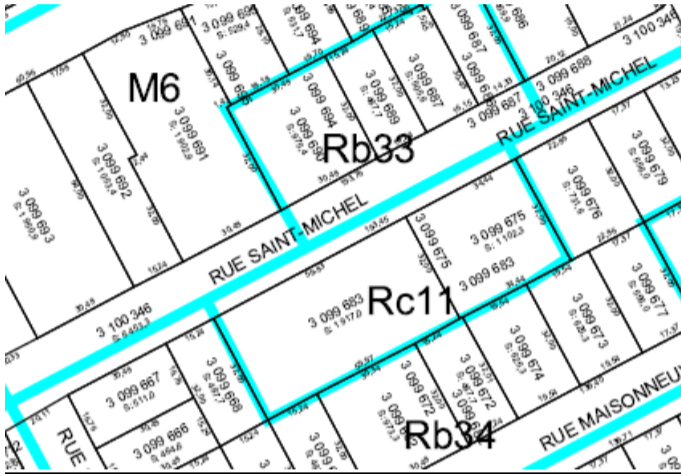


Après modification



3.5 Modification d'une partie de la zone Rc11 par une nouvelle zone Cb5 sur la rue St-Michel

Avant modification



Après modification

